



**l'Assurance
Maladie**

Agir ensemble, protéger chacun

SOURIEZ, VOUS ÊTES ASSURÉS.

ÉTUDIANTS INTERNATIONAUX, les bons réflexes pour votre assurance santé.

**VOUS POUVEZ BÉNÉFICIER
DE L'ASSURANCE MALADIE FRANÇAISE
SIMPLE ET GRATUITE**

Vous avez juste à vous inscrire sur
le site etudiant-etranger.ameli.fr
et suivre les démarches indiquées.



VOUS VENEZ ÉTUDIER EN FRANCE

Dès votre arrivée en France, et après votre inscription dans votre établissement d'enseignement supérieur, connectez-vous sur le site etudiant-etranger.ameli.fr afin de bénéficier de la prise en charge de vos frais de santé par l'Assurance Maladie française, gratuite pendant la durée de vos études.



1

Inscrivez-vous
sur le site

etudiant-etranger.ameli.fr



2

Déposez

vos pièces justificatives obligatoires :

- une **attestation de scolarité pour l'année en cours**
 - un **justificatif d'identité**
 - un **justificatif d'état civil**
- un **relevé d'identité bancaire (IBAN)**

Il pourra vous être demandé des pièces complémentaires en fonction de votre pays d'origine.

Retrouvez toutes les informations

sur ameli.fr, rubrique

« Vous venez étudier en France ».



3

Créez

votre **compte personnel** sur le site ameli.fr dès réception de votre N° de sécurité sociale et demandez votre carte Vitale.



5

Déclarez un médecin traitant
lors de votre première consultation.



4

Optimisez vos remboursements
en adhérant à une mutuelle complémentaire.

Vous dépendez de la caisse d'assurance maladie de votre lieu de résidence.

VOUS SOUHAITEZ CONTACTER L'ASSURANCE MALADIE ?

**DEPUIS
LE FORUM AMELI**
sur ameli.fr

PAR MAIL
depuis votre **compte**
[ameli](http://ameli.fr), rubrique
« Ma messagerie ».

PAR TÉLÉPHONE
3646 Service gratuit
+ prix appel
du lundi au vendredi, de 8h30 à 17h30.
Sur demande, vous pouvez être mis en
relation avec un téléconseiller bilingue.

EN VOUS RENDANT
dans votre **caisse**
d'assurance maladie
de votre lieu de
résidence.

SUIVEZ-NOUS SUR NOS RÉSEAUX SOCIAUX

